



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

**Question parlementaire N°3623 du 9 février 2026 de Monsieur le Député Marc GOERGEN
concernant « Rétroactivité des certificats de maladie dans le secteur communal ».**

Madame la Ministre,

En date du 9 février 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre des Affaires intérieures, de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et du Ministre du Travail.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc GOERGEN.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Luxembourg, le 13 février 2026

(s.) Marc SPAUTZ
Ministre du Travail